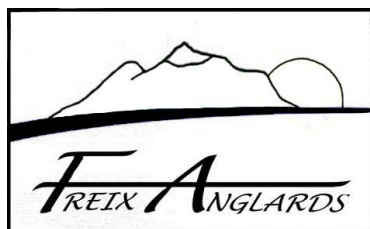


Séance du 31 mars 2017

MAIRIE DE



Date de la convocation: 23/03/2017
 Conseillers en exercice : 8
 Présents : 7
 Votants: 7
 Pour: 7
 Contre: 0
 Abstentions: 0

Présents : Monsieur Patrice FALIES, Monsieur Jean-Louis GUIBERT, Monsieur Nicolas PANIS, Monsieur Olivier ROUFFET, Monsieur Pierre MAYENOBE, Madame Aurélie BOURZEIX, Monsieur Joël DE MARTINO

Présents non votants :

Représentés:

Excusés:

Absents : Monsieur Jean-Yves CABAL



Objet : DE_2017_013 - Vote du compte administratif complet - Lotissement de Beynaguet

Compte Administratif, compte de gestion et affectation des résultats

L'an deux mille dix-sept et le trente-et-un mars à 18 heures 30 le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrice FALIES (Maire), délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015, dressé par BOURZEIX Aurélie après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		53 629.98	8 113.01		8 113.01	53 629.98
Opérations de l'exercice	32 149.77	24 275.69	3 679.21		35 828.98	24 275.69
TOTAUX	32 149.77	77 905.67	11 792.22		43 941.99	77 905.67
Résultat de clôture		45 755.90	11 792.22			33 963.68
				Restes à réaliser		
				Besoin/excédent de financement Total		33 963.68
				Pour mémoire : virement à la section d'investissement		

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à l'exercice suivant, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan

Contrôle de légalité
 Date de réalisation du rapport : 10/04/2017
 Décret n° 5072 du 07/03/11 art. 26 bis 3
 Préfecture d'Aurillac

crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,
5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

11 792.22	au compte 1068 (recette d'investissement)
33 963.68	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)



Acte original signé électroniquement,
Rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 10
avril 2017
et publié ou notifié le 10 avril 2017

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, an sus dit,
au registre sont les signatures.

L'Adjoint Délégué
Jean-Louis GUIBERT

RF Préfecture d'Aurillac
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 10/04/2017 015-211500723-20170331-DE_2017_013-DE